

Les tarifs sont établis en fonction du quotient familial CAF de la famille. **Voir annexe**

En cas d'absence de justificatif de quotient familial, le tarif plafond sera appliqué.

" La COP' à projets"

Montant libre (minimum 5€ par enfant / année scolaire)

spectacle - rencontre parents /enfants - expositions - soirée famille ,,etc.

OBLIGATOIRE pour toute inscription (valable du 1er sept 2020 au 31 aout 2021)

Carte CDA à partir de mars TARIF DÉGRESSIF <i>(avantages tarifs/ouverture mercredis & vendredis/inscriptions prioritaires...)</i>	FRANQUEVILLE ST-PIERRE	EXT		Réduction sur la facture des vacances
	MESNIL-ESNARD			
	20 €	30 €		10%
A LA JOURNÉE				
Quotient familial	de 0 à 600€	de 600,01€ à 900€	plus de 900€	
FSP / MESNIL-ESNARD	11 €	14 €	16 €	
EXTERIEUR	18 €	20 €	22 €	
SEMAINE DE 5 JOURS				
FSP / MESNIL-ESNARD	9 €	12 €	14 €	
EXTERIEUR	16 €	18 €	20 €	

Comment se détermine le quotient familial CAF ?

Si vous êtes déjà allocataire de la CAF, vous pouvez retrouver votre quotient familial depuis votre espace personnel sur <http://www.caf.fr/>

Si vous souhaitez calculer par vous même votre quotient familial utilisé par la CAF, voici le détail du calcul :

Divisez vos revenus annuels imposables N-2* par 12

Ajoutez à ce chiffre les prestations familiales du mois de référence

Divisez le montant obtenu par votre nombre de parts fiscales (voir ci-dessous)

*La CAF utilise vos revenus de l'année N-2, par exemple les revenus de 2018 pour le quotient familial de 2020.

Calcul du nombre de parts fiscales appliquées par la CAF que soyez parent isolé ou en couple :

Nombre d'enfants	Nombre de parts fiscales
1	2.5
2	3
3	4

*Notez que le nombre de parts fiscales accordé au(x) parent(s) est de 2. À cela s'ajoute 1/2 part par enfant et 1/2 part supplémentaire pour les familles ayant 3 enfants à charge.

Notez également que si l'un ou plusieurs de vos enfants sont handicapés ou bénéficiaires de l'AEEH, vous bénéficierez d'une demi-part supplémentaire pour chacun d'eux.